

Image not found or type unknown



# Vendre sur Ebay ou sur Price minister : un statut juridique est-il obligatoire ?

Fiche pratique publié le 10/07/2013, vu 596 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

**Un particulier peut vendre des objets personnels ayant été portés ou utilisés sur Ebay ou Price Minister sans statut juridique. Si, par contre, il y a achat pour revendre en réalisant un bénéfice, le particulier doit alors opter pour un statut professionnel et déclarer son activité. La difficulté est de déterminer à quel moment le particulier devient vendeur professionnel.**

Si les ventes constituent un acte régulier et répétitif et/ou que vous en tirez un revenu régulier, vous devez alors régulariser votre situation vis-à-vis de l'administration. Toute activité commerciale indépendante suppose de disposer d'un statut, c'est-à-dire d'être immatriculé au registre du commerce et des sociétés (RCS) soit en tant qu'entreprise individuelle, soit sous forme de société commerciale (EURL, SARL, SA...).

Pour en savoir plus : [http://www.assistant-juridique.fr/vendre\\_ebay.jsp](http://www.assistant-juridique.fr/vendre_ebay.jsp)